

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté inter-préfectoral portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, traitement des atterrissements et confortement de berges par génie végétal sur le territoire du Syndicat Mixte Aude Centre.

Par arrêté du 22 juillet 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **26 août 2024 à 09 h** au **25 septembre 2024 à 12 h**.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude et de l'Hérault statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Alain CHAROTTE, colonel de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 100 communes sur le territoire du Syndicat Mixte Aude Centre sur les départements de l'Aude et de l'Hérault (voir annexe 1). La commune de Villegly est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public du **26 août 2024 à 09 h** au **25 septembre 2024 à 12 h** dans les mairies de :

- **Villegly** (11600) (Siège de l'enquête) - 92, avenue Minervoises
- **Bize-Minervoises** (11120) - Mairie - 4 avenue Hôtel de Ville,
- **Olonzac** (34210) - Place de l'hôtel de ville

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.democratie-active.fr/digaudecentre2024/>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/digaudecentre2024/> ;
- à partir du site internet des services de l'État de :
 - l'Aude :
<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>
 - et de l'Hérault :
<https://www.herault.gouv.fr/Publications>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en Mairie de Villegly - 92, avenue Minervoises - 11600 Villegly.

Le dossier comporte notamment :

- un dossier de demande de déclaration d'intérêt général comportant un résumé non technique et intégrant les réponses aux demandes de complément ;
- un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2025-2030 ;

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- Villegly (11) le 26 août 2024 de 09h00 à 12h00
- Bize-Minervois (11) le 05 septembre 2024 de 15h30 à 18h00
- Olonzac (34) le 17 septembre 2024 de 09h00 à 12h00
- Villegly (11) le 25 septembre 2024 de 09h00 à 12h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur le registre déposé en mairies de Villegly, Bize-Minervois et Olonzac ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : digaudecentre2024@democratie-active.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/digaudecentre2024/> ;
- ou envoyées par courrier à la mairie de Villegly – 92, avenue Minervois - 11600 Villegly – à l'attention de Monsieur Alain CHAROTTE, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date et heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de Villegly, Bize-Minervois et Olonzac ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur les sites internet des services de l'État des départements de :
 - ✓ l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>
 - ✓ et de l'Hérault : <https://www.herault.gouv.fr/Publications>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte Aude Centre – 4, rue Franc Desplas - ZA Coste Galiane – 11600 Conques sur Orbiel, à qui la facturation des frais du commissaire enquêteur devra être adressée.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Thibaut **PECH**, Chef de projet GEMAPI secteur Aude Centre – Tél. : 07.84.08.68.10 - Mail : thibaut.pech@smmar.fr